



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2018
AJOURNÉE AU 23 AOÛT 2018



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge du 7 août 2018 tenu le jeudi 23 août 2018 à 17 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambert et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, est aussi présent.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, est également présente.

266/23-08-18

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette constate la régularité de la séance.

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 7 août 2018 à la suite de son ajournement. Il est 17 h 15.

ADOPTÉE

267/23-08-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

➤ Report des items suivants à une séance ultérieure :

- E.6 Mandat à une firme d'arpenteurs-géomètres pour la conception de plans et de descriptions techniques dans le cadre de la rénovation cadastrale dans le secteur Sainte-Véronique
- E.7 Appropriation du surplus non affecté – Mandat professionnel à un deuxième architecte pour un projet d'installation d'un monte-personne à l'hôtel de ville
- E.8 Mandat à un notaire – Régularisation de titres et échange de terrains dans le secteur Sainte-Véronique

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

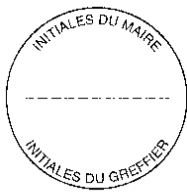
A OUVERTURE

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2018
AJOURNÉE AU 23 AOÛT 2018

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2018-04 sur invitation – Conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 – Octroi de contrat
2. Appropriation du surplus non affecté – Mandat professionnel pour la caractérisation du myriophylle à épi au lac Tibériade
3. Appropriation du surplus non affecté – Achats d'équipements dans le cadre de la lutte contre le myriophylle à épi au lac Tibériade
4. Mandat à une firme d'avocats - Procédures dans le dossier matricule 2152-33-3020
5. Appropriation du surplus accumulé – Mandat professionnel à un architecte pour une évaluation budgétaire de certains travaux au garage situé au 1457, rue L'Annonciation Sud
6. Mandat à une firme d'arpenteurs-géomètres pour la conception de plans et de descriptions techniques dans le cadre de la rénovation cadastrale dans le secteur Sainte-Véronique – **reporté**
7. Appropriation du surplus non affecté – Mandat professionnel à un deuxième architecte pour un projet d'installation d'un monte-personne à l'hôtel de ville – **reporté**
8. Mandat à un notaire – Régularisation de titres et échange de terrains dans le secteur Sainte-Véronique – **reporté**

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Appel d'offres numéro 2018-01 – Travaux de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout et autres travaux sur la rue Labelle Sud et une partie de la montée Marois – Autorisation de paiement du décompte numéro 3

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

1. Autorisation de signature d'un acte de servitude d'égout sanitaire en faveur d'une propriété située sur une partie du lot 48A, rang Nord-Est de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand – Matricule numéro 9941-79-8677
2. Habilitation de la firme Environor inc. pour la présentation de la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) visant l'intégration d'un séquestrant/dispersant au traitement d'eau potable actuel

I LOISIRS ET CULTURE

J DIVERS

1. Mandat à la Municipalité de Nominique – Appel d'offres public pour le contrôle biologique des insectes piqueurs

Période de questions du public

K LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

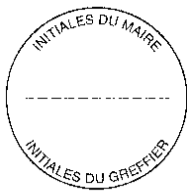
Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution
ou annotation

268/23-08-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2018
AJOURNÉE AU 23 AOÛT 2018

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2018-04 SUR INVITATION – CONCIERGERIE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018 AU 31 AOÛT 2019 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2018-04 sur invitation pour la conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, le résultat de l'ouverture des soumissions du 9 août 2018 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Total de la soumission (prix forfaitaire avant les taxes applicables (TPS et TVQ))
M. Marc Drapeau Le 8 août 2018 à 7 h	52 116 \$
Servitout inc. Le 9 août 2018 à 9 h 15	99 800 \$

CONSIDÉRANT l'étude et la vérification des soumissions reçues effectuées par le greffier et le directeur du Service des travaux publics de la Ville et leurs recommandations quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à M. Marc Drapeau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que le contrat relatif à la conciergerie des huit (8) édifices municipaux (édifices publics) pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 soit octroyé à M. Marc Drapeau, soit le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 8 août 2018, au prix forfaitaire de 52 116 \$ plus les taxes applicables.

Que ledit montant soit réparti mensuellement à raison de douze (12) paiements égaux, effectués une fois par mois le (ou vers le) 15^e jour de chaque mois à compter d'octobre 2018.

Qu'un taux horaire de 40 \$ plus les taxes applicables soit également approuvé pour effectuer des travaux ponctuels non décrits aux huit (8) devis descriptifs suite à une demande de la Ville, et ce, pour toute la période dudit contrat.

Que la conciergerie desdits édifices municipaux soit effectuée conformément à toutes les exigences décrites aux documents d'appel d'offres numéro 2018-04 sur invitation de la Ville datés du 12 juillet 2018 et au contenu de la soumission de M. Marc Drapeau datée du 8 août 2018.

ADOPTÉE

269/23-08-18

APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ – MANDAT PROFESSIONNEL POUR LA CARACTÉRISATION DU MYRIOPHYLLE À ÉPI AU LAC TIBÉRIADE

CONSIDÉRANT que le Service d'urbanisme et d'environnement a constaté la présence de myriophylle à épi dans le lac Tibériade le 30 juillet dernier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2018
AJOURNÉE AU 23 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT que nous devons procéder à une caractérisation afin de connaître l'ampleur de la situation et ainsi être en mesure de pouvoir planifier les gestes qui seront effectués pour 2019;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le mandat octroyé à la firme « AJ Environnement - Consultants en Biologie » pour une caractérisation du myriophylle à épi au lac Tibériade au coût de 7 480 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leurs offres de services datées du 13 août et du 23 août 2018;

Que ce montant soit pris à même le surplus non affecté et soit subséquemment transféré au poste budgétaire 02 460 00 490, tel que défini par la trésorière.

Que la Ville autorise la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement à signer tout document pour et au nom de la Ville et à assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

270/23-08-18

APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ - ACHATS D'ÉQUIPEMENTS DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE MYRIOPHYLLE À ÉPI AU LAC TIBÉRIADE

CONSIDÉRANT que le myriophylle à épi est une plante envahissante qui se propage facilement lorsqu'elle est coupée;

CONSIDÉRANT qu'il y en a à plus d'un endroit au lac Tibériade dont à la descente publique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de limiter toute propagation et de mettre en place plusieurs mesures d'importance;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement à procéder à la réalisation de plusieurs mesures d'importance pour le lac Tibériade et sur l'ensemble du territoire de la Ville de Rivière-Rouge pour un montant maximum de 20 000 \$ à même le surplus non affecté.

D'autoriser également la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement à signer tout document pour et au nom de la Ville et à assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

Le tout rétroactif au 1^{er} août 2018.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

271/23-08-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2018
AJOURNÉE AU 23 AOÛT 2018

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS - PROCÉDURES DANS LE DOSSIER DU MATRICULE 2152-33-3020

CONSIDÉRANT que le lot plus amplement connu et désigné comme étant une partie du lot 11 du rang 2 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, circonscription foncière de Labelle, pour le matricule 2152-33-3020 (ci-après appelé la « Propriété ») est situé au 751-775, chemin de la Ferme sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la Propriété est située dans les zones Rurale-30 et 32;

CONSIDÉRANT que l'usage de la propriété est résidentiel (habitation unifamiliale);

CONSIDÉRANT que plusieurs matériaux de construction usagés, objets divers et débris de démolition ont été entreposés à l'extérieur sur le terrain de la Propriété;

CONSIDÉRANT que ces entreposages sont prohibés sur un terrain à usage résidentiel;

CONSIDÉRANT que malgré les nombreuses discussions avec le propriétaire, ce dernier continue d'ajouter des matériaux et débris sur la propriété;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu plusieurs plaintes concernant l'état pitoyable de la propriété;

CONSIDÉRANT que la Ville ne peut tolérer une contravention à ses règlements.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge mandate la firme « Deveau Avocats » afin d'obtenir de la Cour supérieure les ordonnances nécessaires afin de rendre la Propriété conforme aux règlements et lois applicables.

ADOPTÉE

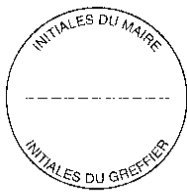
APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ – MANDAT PROFESSIONNEL À UN ARCHITECTE POUR UNE ÉVALUATION BUDGÉTAIRE DE CERTAINS TRAVAUX AU GARAGE SITUÉ AU 1457, RUE L'ANNONCIATION SUD

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le mandat professionnel octroyé à la compagnie « GBA inc. – Grume bureau d'architecture » pour l'évaluation budgétaire des coûts incluant des relevés et une étude de code pour certains travaux au garage situé au 1457, rue L'Annonciation Sud, tel mandat au montant total de 1 500 \$ plus les taxes applicables (montant net de 1 574,81 \$), et ce, conformément à leur facture datée du 19 juillet 2018.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville.

272/23-08-18



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2018
AJOURNÉE AU 23 AOÛT 2018

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

273/23-08-18

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2018-01 – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET AUTRES TRAVAUX SUR LA RUE LABELLE SUD ET UNE PARTIE DE LA MONTÉE MAROIS – AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 3

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement au montant total de 327 293,98 \$ plus les taxes applicables du troisième décompte à la compagnie « 9088-9569 Québec inc. » relatif aux travaux de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts et autres travaux sur la rue Labelle Sud et sur une partie de la montée Marois, en suivi à l'appel d'offres numéro 2018-01 de la Ville, le tout conformément au document daté du 7 août 2018 de la firme d'ingénieurs-conseils « N. Sigouin Infra-Conseil inc. » pour la période du 16 juin 2018 jusqu'à la fin des travaux, conditionnellement à ce que l'entrepreneur ait fourni à la Ville une quittance de ses sous-traitants et fournisseurs.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, à signer le certificat de réception provisoire des travaux.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

274/23-08-18

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE D'ÉGOUT SANITAIRE EN FAVEUR D'UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR UNE PARTIE DU LOT 48A, RANG NORD-EST DE LA RIVIÈRE ROUGE DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE MARCHAND – MATRICULE NUMÉRO 9941-79-8677

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville autorise une servitude d'égout sanitaire en faveur de la propriété de M. Richard Roberge et Mme Louise St-Laurent afin qu'ils puissent installer un système souterrain d'égout par fosse scellée, fosse septique, champ d'épuration ou tout autre système d'égout conforme aux règlements municipaux en vigueur à la Ville, le tout selon le projet de servitude préparé en août 2018 par M^e Alexandra Côté, notaire.

Que cette servitude soit consentie à titre gratuit et que les frais de notaire, copies et enregistrement soient à la charge de M. Roberge et Mme St-Laurent.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux à signer pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge ledit acte de servitude d'égout sanitaire en faveur d'une propriété située sur une partie du lot 48A, rang Nord-Est de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand et identifiée par le matricule numéro 9941-79-8677.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

275/23-08-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2018
AJOURNÉE AU 23 AOÛT 2018

HABILITATION DE LA FIRME ENVIRONOR INC. POUR LA PRÉSENTATION DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) VISANT L'INTÉGRATION D'UN SÉQUESTRANT/DISPERSANT AU TRAITEMENT D'EAU POTABLE ACTUEL

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge habilite la firme ENVIRONOR INC. à présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande, qui vise à autoriser l'intégration d'un séquestrant/dispersant au traitement d'eau potable actuel.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir une copie au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service, lequel manuel d'exploitation fournit au requérant les instructions requises pour assurer une exploitation adéquate et efficace des ouvrages.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à payer les frais administratifs au montant prévu par l'Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2, a. 31.0.1), soit un montant de 1 329 \$, pris à même le budget de la Ville.

ADOPTÉE

276/23-08-18

MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE NOMINGUE – APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS

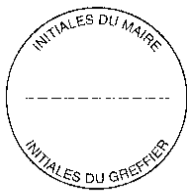
CONSIDÉRANT le projet commun de certaines municipalités de la Vallée de la Rouge, soit la Municipalité de L'Ascension, la Municipalité de Labelle, la Municipalité de Nomingue et la Ville de Rivière-Rouge pour le contrôle biologique des insectes piqueurs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un seul appel d'offres public pour l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres devra inclure un prix par municipalité, et ce, indépendamment de la décision des autres municipalités à participer ou non au projet;

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge mandate le directeur général de la Municipalité de Nomingue à procéder aux différentes étapes d'un appel d'offres public pour le contrôle biologique des insectes piqueurs dans la Municipalité de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2018
AJOURNÉE AU 23 AOÛT 2018

L'Ascension, la Municipalité de Labelle, la Municipalité de Nominingue et la Ville de Rivière-Rouge.

Qu'il est entendu que la Ville de Rivière-Rouge décidera ultérieurement de sa volonté de participer à ce projet.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

277/23-08-18

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée. Il est 17 h 32.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire